Le Nord

DÉPÊCHES DE LA NUIT

CHAMBRE

Les retraites ouvrières

M. Guyesse rapporteur combat le contre-projet de **M. Carnaud**, celui-ci réplique qu'on ne fera rien si on réduit la réforme aux projets de la Commission.

M. Lasies déclare qu'il votera le projet des deux mains parce qu'il prend l'argent où il y en a.

Le contre-projet est repoussé par 422 voix contre 62.

M. Chenel développe un nouveau contre-projet allouant 100 fr. au moins à tout ouvrier ayant fait un travail salarié durant plus de 30 ans.

Il parle au milieu des rires qui redoublent quand, citant Victor Hugo, il s'écrie : « Nous marchons à tatons, mais nous marcherons quand même, car je ne vous demande pas de piétiner sur place. »

Un dialogue s'établit entre l'Assemblée et **M. Chenel** au milieu de l'hilarité générale. Que veut le peuple? Quelque chose d'immédiat et non des promesses. Vous ne voulez pas de nouveaux impôts, mais comment alimenterez-vous votre loi ?

Faites-nous une loi d'assistance et supprimez le vagabondage et la mendicité.

Il compare le courant de solidarité à l'électricité qui s'échappe d'un paratonnerre.

Rires et applaudissements ironiques.

La Chambre s'est follement amusée.

M. Guyesse repousse le contre-projet qui est rejeté à mains levées.

On décide qu'on discutera après les contre-projets, le projet de chemin de fer de Haïphong à Yunan-sen.

La séance, levée à 6 h. 50, est renvoyée à jeudi matin 9 heures.

LE BLANC DE CÉRUSE

Paris. — Le ministre des travaux publics vient d'adresser une circulaire dans laquelle il a décidé que dans tous les travaux de son ressort il sera interdit d'user de couleurs à base de blanc de céruse ; il sera remplacé par le blanc de zinc.

LE PRÉSIDENT KRUGER

Berlin. — On dément qu'il ait jamais été question de pourparlers pour ménager au président Kruger une entrevue avec Guillaume.

Rien n'est venu jusqu'à présent modifier l'attitude du gouvernement à l'égard de l'ex-président du Transvaal.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

dans le train de Bruxelles-Paris

On a lu dans nos *Informations du soir* le récit de cette dramatique affaire. On nous télégraphie cette nuit d'Avesnes que l'enquête a établi l'identité de l'assassin qui a survécu aux blessures qu'il s'est faite en sautant du train, il se nomme Fau, né en 1878 à Pérale (Aude), ses parents habitent Arles.

La victime est M. Sébald-Sala, 50 ans, ingénieur à Tillbourg.

Anglais et Boers

Londres. — A la Chambre des communes, M. Brodrick a dit que le nombre des Boers qui tiennent la campagne dans la colonie du Cap peut être évalué à 1.000 ou 2.000. Les frais de la guerre sont approximativement de 1.250.000 livres par semaine.

Le Cap. — Dans le récent engagement de Reitz, où de Wet commandait les Boers, Delarey se trouvait parmi les combattants, faisant le coup de feu ; son voisin de droite fut tué, celui de gauche blessé.

On se battit avec acharnement; il y eut une série de corps à corps; les Boers avaient réussi à reprendre leur convoi, mais l'arrivée des renforts anglais les obligea à abandonner une partie de leurs wagons.

PETIT CALENDRIER

Mercredi 26. — **SS. Sauive et Super.** — Ador. Armentières (Frères). Fromelles.

Soleil : lever 4 h., coucher 8 h. 5. — Lune : 3 h. .. s., coucher 0 h. 28 m.

Jeudi 27. — **SS. Jean et Paul.** — Ador. Valenciennes (Institution Notre-Dame). Les Moëres.

Soleil : lever 4 h. .., coucher 8 h. 5. — Lune : lever 4 h. 1 s., coucher 0 h. 51 m.

TEMPÉRATURE

Paris, mardi, temps nuageux.

La température moyenne 16°9 a été supérieure de 1°8 à la normale.

Température maximum 22°6 ; minimum 6°9.
A la Tour-Eiffel id 16°7 ; id 9°3.
Baromètre à 8 h. du soir 778 m/m 1.
Lille, 2 h. du matin 765 m/m. Temps beau.

En France, une période de beau temps avec vent du Nord et température proche de la normale est probable.

Nos amis défunts :

A Valenciennes. — M. Charles-Joseph Facon, rue Emile Durieux, 2, à l'âge de 64 ans.

M. Louis Roguin, 88 ans, propriétaire, ancien président du conseil de fabrique de l'église Saint-Géry et membre de plusieurs œuvres charitables.

Miséricordieux Jésus, donnez-leur le repos éternel !

SANS TRAVAIL

C'est un sort lamentable que celui de ces 450 ouvriers de la teinturerie Marquette, de Lille, subitement privés de leur gagne-pain.

Se figure-t-on l'effet que doit produire ce coup de foudre dans un ménage ouvrier? plus de travail!

On s'apitoie, et avec raison, sur le sort de familles arrivées à la prospérité après de longues années de labeur, d'intelligence et d'activité, et soudainement ruinées par quelque catastrophe financière ou quelque crise commerciale.

C'est triste, assurément.

Mais encore ces familles peuvent-elles presque toujours recueillir quelques débris de la destruction de leur fortune ou bien sont-elles alliées à d'autres familles que la ruine n'a pas atteintes et qui leur assureront au moins le nécessaire.

Mais pour des ouvriers, rien de pareil. S'ils ont quelque épargne combien cela durera-t-il ?

Et la plupart, vraisemblablement, surtout ceux qui sont chargés d'enfants, n'en ont pas.

Ils vivaient au jour le jour, et voici qu'à l'improviste la question du morceau de pain, puis la question de gîte, se posent devant eux, terribles, angoissantes.

Pas de parents et alliés qui puissent se charger d'eux ou subvenir tout au moins à leurs premiers besoins. Personne!

On conçoit que l'opinion publique s'émeuve d'une telle situation, et que les élus de tous les partis indistinctement s'y intéressent.

Il ne s'agit pas ici d'une affaire politique, mais d'une affaire d'humanité.

Ce n'est pas un chômage provoqué par des grèves follement ou criminellement déchaînées, c'est l'usine qui ferme, c'est l'ouvrage qui manque.

C'est dur pour qui se sent du cœur et qui a des bras vaillants ne demandant qu'à besogner.

Une délégation est venue nous prier de recommander au bon cœur de nos lecteurs la poignante situation de ces travailleurs.

Nous n'avons pas interrogé ces hommes sur leurs opinions politiques ou religieuses : nous n'avons vu que les représentants d'une grande détresse et nous avons promis volontiers de prêter notre concours à tout ce qu'on entreprendra pour la soulager.

Les lecteurs de la *Croix* sont de fervents disciples de Celui qui avait « pitié de la multitude ».

Nous sommes certains qu'ils ne l'oublieront pas, comme nous avons le ferme espoir que les infortunés sans-travail se garderont de toute manifestation politique qui pourrait refroidir ou décourager les bonnes volontés toutes prêtes à les aider en leur assurant le pain et surtout en leur procurant le gagne-pain.

CYR.

Avis aux ouvriers de la teinturerie Marquette et Cie. — Les ouvriers et ouvrières de la teinturerie Marquette et Cie qui ont déjà quitté l'établissement et qui sont sans travail depuis le 4 juin sont priés de s'adresser rue des Augustins, 15, au premier, de sept heures du matin à midi et de deux à six heures du soir, pour renseignements qui les concerne.

Le délégué,
L. BOUTRY.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Ephémérides Roubaisiennes

26 juin 1802. — **L'Octroi** supprimé pendant quelques années est rétabli le 25 pluviôse, an X (14 février 1802) par arrêté du préfet, malgré l'opposition du maire et du Conseil municipal qui préféraient les surtaxes. La perception, mise en régie, rapporta 12.000 fr. Quatre ans plus tard l'abonnement rapportait 18.000 fr. et 21.000 fr. en 1808.

A partir de 1812, la perception se fit en régie simple et le produit descendit à 17.819 fr. 70 pour progresser ensuite, sans interruption, jusqu'à la fin du XIXe siècle de la façon suivante :

En 1815 :	37.157 fr.	En 1861 :	565.910 fr.
1822 :	69.943 »	1881 :	1.647.290 »
1832 :	76.572 »	1890 :	2.379.971 »
1842 :	219.250 »	1897 :	3.083.278 »
1852 :	316.297 »	1899 :	2.968.187 »

Dans ces produits bruts ne sont compris que les droits prélevés sur les objets tarifés. Il y a en outre les droits d'inspection, de place, d'abri, la location des chaises à Barbieux, qui varient depuis vingt-ans, entre 135.000 fr. et 145.000 fr.

La perception des octrois, qui revenait à 5 fr. 37 0/0, en 1861, s'est élevée peu à peu et coûtait 8 fr. 06 0/0 en 1899.

Au budget de 1901, les droits d'octroi, de pesage, abattoir, etc., sont estimés 3.256.000 fr.

Dans sa séance du 19 avril 1901, la majorité du Conseil municipal de Roubaix a voté la suppression de l'octroi. Ces évènements sont trop récents pour qu'il y ait lieu de les rappeler.

Jean Ghislain

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 25 juin 1901

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni, en session extraordinaire, mardi soir, à l'effet de délibérer sur le sursis demandé par le ministre des finances et rejeté par la commission des octrois au sujet de la suppression de l'octroi.

M. Carrette, Maire, préside, et ouvre la séance à 8 h. 40.

Il est procédé à l'appel nominal. Sont absents : MM. Denève (excusé); Teneur; Edouard Motte (excusé); Dedender (excusé).

M. Wattremez est élu secrétaire par 15 voix sur 27 votants; 10 voix à M. Deschodt, une voix à M. le docteur Lepoutre et une voix à M. Achille Carpentier.

Suppression et Remplacement
DES TAXES D'OCTROI

La proposition de M. le Maire

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

« Citoyens,

« Le texte de votre deuxième délibération prise vendredi soir, au sujet de la suppression et du remplacement des taxes d'octroi, *a été remis dès le samedi matin à M. le Préfet du Nord*, avec prière de vouloir bien en saisir immédiatement M. le Ministre de l'Intérieur, la Commission départementale du Conseil général n'ayant pas été entendue dans le cas présent.

En même temps, nous faisions remettre à M. le Ministre des Finances, une expédition conforme de ladite délibération.

M. le Ministre des Finances, *croyons-nous pouvoir dire*, a immédiatement préparé l'exposé des motifs et le texte de la loi à soumettre au Parlement (?) Mais, redoutant que la Chambre des députés, appelée à examiner à nouveau le projet de loi sur les Associations, en même temps qu'à poursuivre l'étude de la loi sur les Retraites ouvrières, et que le Sénat, constitué en Haute-Cour de Justice, n'aient pas le temps matériel nécessaire pour discuter et voter ladite loi, avant le jour de leur séparation annuelle, M. le Ministre des Finances avait, dès le 20 juin, saisi les Chambres d'un autre projet législatif accordant à la commune de Roubaix un nouveau sursis de six mois (du 1er juillet au 31 décembre 1901) pour l'application de la loi du 29 décembre 1897.

Vous aviez été convoqués d'urgence afin de connaître votre avis sur cette nouvelle demande d'ajournement et pour, dans le cas où cette demande serait repoussée par le Parlement, faire connaître les taxes que vous jugeriez bon de présenter en vue de couvrir le dégrèvement partiel à effectuer dans les limites de l'article 3 de la loi du 29 décembre 1897, qui serait provisoirement appliqué du 1er juillet au 31 décembre 1901, la loi portant suppression totale de l'octroi ne devant avoir effet que du 1er janvier 1902.

Par suite d'une décision de la Commission des octrois de la Chambre des députés, repoussant la demande d'ajournement, *il ne vous reste plus à délibérer que sur le projet provisoire de dégrèvement partiel.*

Citoyens,

Vous avez fait connaître à diverses reprises votre sentiment sur le dégrèvement partiel.

Cette opération serait dangereuse au plus haut chef pour nos finances municipales, même si elle était limitée à la période de six mois qui va s'écouler jusqu'à la fin de l'année.

La diminution de taxes qu'elle amènerait serait sans intérêt aucun pour le consommateur et elle n'aurait d'autre résultat que de nous faire payer, pour la fin de cette année, 250.000 francs d'impôts de superposition — véritables ceux-là ; — sans avantage pour la population.

M. le Ministre des Finances dit très bien, d'ailleurs, dans l'exposé des motifs du projet de loi relatif à la demande de sursis que deux réformes importantes opérées à peu d'intervalle, l'application de la loi de 1897 d'abord, la suppression totale de l'octroi quelque mois après, pourraient certainement avoir de fâcheuses répercussions sur les finances communales.

Vous repousserez donc énergiquement, comme vous l'avez fait déjà par deux fois, tout projet de dégrèvement partiel, même limité à la période allant du 1er juillet au 31 décembre de la présente année.

D'autre part, vous voudrez insister pour que votre projet de suppression totale et de remplacement des taxes d'octroi soit examiné et voté par les Chambres avant leur séparation. Nous croyons que c'est possible. La discussion du projet relatif à Lyon et son adoption ont déblayé le terrain. Notre projet n'a-t-il pas le même « dessin » que celui du chef-lieu du Rhône? Les questions de principe tranchées pour Lyon l'ont été également pour Roubaix. Les questions d'espèces sont résolues de même, nos taxes étant presque toutes plus modérées que celles de Lyon.

Dans ces conditions, l'examen de la loi nous semble pouvoir être rapide. Aussi bien, avons-nous averti M. le Président de la Commission des Octrois à la Chambre des Députés que nous nous tenions à son entière disposition pour lui fournir immédiatement toutes les explications et tous les renseignements qu'il croirait utile de recueillir. Si cet examen ne pouvait être terminé avant le 1er juillet, le sursis nouveau à accorder ne pourrait, toutefois, dépasser quelques semaines, deux au plus ; car il importe de mettre un terme prochain à l'incertitude dont souffrent les commerçants et les consommateurs et qui entrave les transactions et les approvisionnements au préjudice de tous.

Si tel est votre avis, vous voudrez bien prendre la délibération suivante :

« Le Conseil municipal de Roubaix,

« Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la population de réaliser au plus tôt la suppression totale de l'octroi ;

« Considérant que le dégrèvement partiel des droits sur les boissons hygiéniques, s'il était provisoirement appliqué à Roubaix du 1er juillet au 31 décembre 1901, serait sans avantage pour le commerce et les consommateurs et qu'il pourrait avoir de fâcheuses répercussions sur les finances communales ;

« Délibère :

« Il n'y a pas lieu de proposer un projet de dégrèvement partiel des droits sur les boissons hygiéniques à appliquer provisoirement du 1er juillet au 31 décembre 1901 ;

« Insiste auprès de M. le Ministre des Finances pour qu'il veuille bien saisir le Parlement du projet de loi relatif à la suppression totale et au remplacement des taxes d'octroi de la ville de Roubaix ;

« Emet le vœu que le Parlement veuille bien examiner et accueillir le dit projet de loi, afin que la réforme soit effectuée dans le plus bref délai possible. »

INTERVENTION DE M. MOTTE

Le dégrèvement partiel. — Le projet de la majorité sur la suppression totale ne pourra pas être voté par les Chambres. — Rendez-vous dans trois jours!

M. Motte demande la parole. Il regrette de n'avoir pas eu, le matin, le document dont M. le maire vient de donner lecture. Malgré tout, il va y répondre. Tout d'abord, il s'étonne que la délibération prise le samedi soir, vers minuit, ait pu être envoyée à la Préfecture le samedi matin. Il faut, dit-il, M. le maire, que vous soyez bien sûr de votre majorité pour agir ainsi!

En tout cas, à la Préfecture, samedi matin, on était en possession de document incomplet, puisque le procès-verbal de la réunion ne pouvait être transmis encore.

Et vous ne pourrez pas aller aussi vite que vous le dites!

Lundi, je me suis rencontré avec M. le secrétaire général de la Mairie, au Ministère.

Je lui ai succédé, sur la même chaise, dans le cabinet du ministre (Rires) et la question n'est pas si mûre que vous le croyez.

Quand la commission des octrois a refusé d'accorder le sursis, M. le ministre a trouvé que cela lui était égal, et il vous a invité à voter le dégrèvement partiel.

Il n'est plus question maintenant de dégrèvement total. Il n'y a plus le temps matériel pour la Chambre d'examiner votre projet qui prendra quelques séances, à cause de la contradiction que vont soulever vos taxes sur l'industrie.

M. le Maire. — Oui, vous ferez votre possible.

M. Motte (continuant). — Votre projet ne passera pas. Je n'y mets pas d'aigreur. Je constate le fait matériel. En faisant le dégrèvement partiel vous agirez sagement. Vous imiterez Marseille, Tourcoing, etc., car il n'y a qu'une ville — Lyon — sur 1500 qui ont des octrois qui s'est lancée dans cette aventure. Attendons la loi générale pour la France et que l'on nous promet. Nous ferons comme tout le monde.

Réponse de M. Carrette

M. le maire riposte à M. Eugène Motte. La majorité, dit-il, a voté déjà trois fois le principe de la suppression totale. Elle ne veut pas de la suppression partielle. Nous ne demandons pas de sursis. Au contraire, nous voulons que notre projet soit examiné le plus vite possible. Et dans quatre ou cinq jours, ce sera fait!

M. Motte. — Jamais de la vie!

M. Bailleul demande la parole. Il ne veut pas de la réforme générale du ministre qui imposera une licence municipale sur les cabaretiers et dont il se déclare l'adversaire.

Une discussion à côté s'engage entre M. Bailleul et M. Motte sur le nouveau Conditionnement de la Chambre de commerce.

Le citoyen Tonneau, d'une voix caverneuse, y prend part. Personne ne saisit un mot de ce qu'il dit.

M. Motte. — Il parle comme un phonographe, on ne comprend rien. (Hilarité).

Enfin, on revient à la question. M. Motte déclare que le vote de la proposition du Maire sera un coup d'épée dans l'eau. Et avant 8 jours déclare-t-il, nous serons encore ici.

M. le Maire donne de nouveau lecture du projet de délibération ci-dessus et le met aux voix.

La majorité vote pour et la minorité contre.

M. Motte. — Dans trois jours nous recommencerons !

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Un incident à la sortie

Un incident s'est produit, Grand'Place, à la sortie du Conseil.

Un employé d'octroi en tenue civile, pour avoir dit à un de ses amis « voilà le citoyen Bailleul », a été vivement pris à parti par le fougueux adjoint qui passait M. Bailleul l'a même inutilement provoqué et injurié. On devine ce qui se serait passé si cet employé n'avait pas gardé son sang froid et lui avait répondu sur le même ton.

Car, ils ne sont pas commodes les « patrons » socialistes !

Paroisse St-Antoine de Padoue

26 juin, mercredi à 9 h. du matin, pèlerinage des paroisses de Lannoy, Annappes, Anstaing, Ascq, Baisieux St-Jean-Baptiste, Baisieux Ste-Marie, Chéreng, Flers, Forest, Gruson, Hem, Leers, Lys, Sailly, Toufflers, Tressin, Willems, Hellemmes, Mons-en-Barœul. Messe basse ; célébrant : M. le curé d'Hem, chant par l'assistance.

27 juin, jeudi à 9 h. du matin, pèlerinage paroisse de St-Eloi (Blanc-Seau, Tourcoing. Messe basse célébrée par M. le curé, chant par l'assistance.

Paroisse du Sacré-Cœur

Mercredi, jeudi et vendredi, à 4 h., sermon pour les dames; à 8 h. 1/4, salut et sermon pour les hommes seuls.

Paroisse Saint-Sépulcre

Les messes seront dites à 7 heures :

— Le mercredi 26, pour les paroissiens des rues des Arts, Boucher-de-Perthes, Vivier, Brandeloire, Marquizat, Turenne et Heilman.

— Le jeudi 27, pour les paroissiens des rues de l'Epeule, des Ogiers, Wasquehal, Bell, Foucault, Watt, Cugnot et le Fort Cordonnier.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Victor Houzet, négociant en charbons, décédé lundi matin, à l'âge de 30 ans, après une longue et pénible maladie.

M. Victor Houzet a fait partie longtemps de la *Jeunesse Catholique* dont il était un des membres les plus actifs et les plus dévoués.

Nous adressons à sa famille l'expression de nos sincères condoléances et nous demandons à nos lecteurs une prière pour l'âme du défunt.

Dans les postes et télégraphes. — Mlle Besch, employée à Roubaix (téléphone) est nommée employée à Valenciennes (téléphone).

Mlle Margerin, postulante, est nommée employée à Roubaix (téléphone).

Résultats d'adjudications. — Il a été procédé, mardi matin, dans une des salles de la Mairie, aux deux adjudications suivantes ;

1° Démolition d'immeubles pour l'agrandissement de la place de la Liberté. Valeur des matériaux évaluée à 500 fr., cautionnement 20 fr. Adjudicataire, M. César Vandamme, pour 1.850 francs.

2° Chauffage des établissements communaux du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902; évaluation de la fourniture : 48.650 fr.; cautionnement . 1.000 fr. Soumissionnaires : MM. Charles Roger, 13,50 p. 0/0 de rabais; Delcroix-Planquart, 16,87 0/0 ; Paul Jonville, 20,41 0/0, adjudicataire.

Les accidents de travail. — Un tailleur de pierres, Alexandre Balckaen, 19 ans, demeurant rue Saint-Eloi, à Tourcoing, occupé par M. Bayart, rue du Coq-Français, blessé au pied droit, un mois de repos.

— A la filature de MM. Motte et Blanchot, un ouvrier, Arsène Guèrecke, 63 ans, demeurant rue Baurewaert, blessé au pied droit, 15 jours de repos.

— Chez MM. Motte, rue du Moulin, un débourbeur, Louis Cappelier, 55 ans, demeurant boulevard de Belfort, blessé aux reins, 10 jours de repos.

— A la Société anonyme rue de l'Alma, un tisserand, Vincent Desmettre, 59 ans, demeurant rue Vaucanson, blessé aux reins, 10 jours de repos.

— Un tisserand de l'établissement de M. Vanoutryve, Louis Maës, 65 ans, demeurant rue Rossini, cour Fraignac, blessé à la main gauche, 8 semaines de repos.

— Un apprêteur, Victor Delattre, 17 ans, demeurant rue Buffon, travaillant à l'établissement de MM. Wattel-Ferrier et frère, même rue, blessé à la main droite, 20 jours de repos.

— Un domestique, Jules Duriez, 28 ans, demeurant rue Magenta, occupé par M. Philippe Tiberghien, rue Pierre-de-Roubaix, blessé à l'épaule gauche, 8 jours de repos.

— Au peignage de la rue du Collège, un dégorgeur, Constant Lefebvre, 50 ans, demeurant rue de la Paix, cour Deboosère, 8, blessé à la tête et sur le corps par suite d'une chute, après avoir été entraîné par une courroie, admis à l'Hotel-Dieu.

Arrestation mouvementée pour vol. — Mardi après-midi, vers 4 h. 1/2, un tisserand, Henri Cleppe, 35, demeurant rue La Rochefoucauld, entrait à l'estaminet de Mme Debonnets, rue Pierre-de-Roubaix, 2, alors que se trouvait seule la mère de la cabaretière, Mme Bock. Après avoir demandé une chope il fouilla le tiroir du comptoir et enleva une somme de 4 à 5 fr. qui s'y trouvaient.

Puis il prit la fuite, bientôt poursuivi, aux appels de Mme Bock.

Les agents Labbe, Willaumez et Maës, ainsi qu'un jeune homme en bicyclette, M. Jules Verplanque l'arrêtèrent, Grande Rue Malgré ses dénégations, il a été écroué au dépôt central pour être conduit à Lille ce matin.

Trois arrestations. — Pendant la nuit de lundi à mardi, vers 11 h. du soir, les agents Doutreligne et Leclercq ont surpris au quai de Lorient trois individus en flagrant délit de vol et de destruction d'une palissade. Tous trois : Marcel, 19 ans, apprêteur et son frère Achille Hennebaut, 25 ans, débourreur, demeurant boulevard Gambetta, et François Jolet, 20 ans, teinturier, demeurant rue du Caire, cour Lernould, ont été arrêtés et écroués au dépôt central.

Vol d'une bicyclette. — Mardi, vers midi et demi, une bicyclette a été volée dans le vestibule de la maison de M. J.-B. Leman, rue Nain, 57, au préjudice de M. Achille Hottelart, négociant en laine, boulevard d'Armentières, 127. Cette machine d'une valeur de 300 fr., système américain, marque Gressent, a des jantes en bois rouge et un cadre noir.

Malade dans la rue. — Dans la soirée de lundi vers 9 h., Masquelier Louis, 48 ans, demeurant rue Archimède, cour Losfeld, est tombé malade rue de Tourcoing. M. le docteur Carette a déclaré qu'il était atteint de congestion pulmonaire et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Menus faits. — Un procès-verbal a été rédigé à la charge d'un apprêteur, Louis Duthoit, 18 ans, demeurant rue Mons, et d'un charretier, Charles Parmentier, 22 ans, demeurant rue de Flandre, pour avoir cueilli des fleurs au Cimetière.

— Un colporteur Léon Libert, 55 ans, demeurant rue de Lannoy, 90, a été arrêté pour ivresse et mendicité, rue des Longues-Haies.

— Un procès-verbal a été relevé à la charge d'un maréchal-ferrant Edouard Quiveron, 31 ans, demeurant rue du Parc, 4, pour ivresse scandaleuse rue des Arts.

— M. François Dubar, demeurant place de la Nation, 12, a trouvé le 15 courant, devant l'Hippodrome, une action des mines de cuivre, qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

— M. Marcotte, demeurant rue de l'Hospice, 7, a trouvé contour Saint-Martin, une traite tirée par une personne de Croix. Il la tient à la disposition de qui de droit.

Enterrement du 26 juin. — M. Léon Gasser, 9 h. 1/2, Sacré-Cœur.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE

Section de la rue du Moulin. — Mercredi 26 courant, à 8 h. 1/2 du soir, estaminet F. Mondet, 3, rue du Moulin, réunion du Comité de section. — Urgent.

Section de la rue Montaigne. — Mercredi 26 courant, à 8 h. 1/2 du soir, café Régnier-Branquart, rue de l'Abattoir, 1, réunion du Comité de section. Organisation pour les élections cantonales de juillet. — Urgent.

Etat-civil de Roubaix
du 24 juin

Naissances. — Héléna Barbe, rue de la Redoute, 95. — Fernande Mullier, rue St-Laurent, cité St-François, 22. — Germaine Claebots, rue Blanchemaille. — Léon Courchelle, rue d'Oran, 144. — Charles Vanbockland, rue Beaurewaert, 31. — Emilie Courouble, boulevard Gambetta, 155. — Antoine Leman, rue du Trichon, 40. — Hector Deguffroy, rue Bréda, 1.

Décès. — Camille Fréderick, 4 mois, rue des Fossés, 132. — Clémence Descamps, 48 ans, rue Newton, 31. — Zulma Wybon, 10 mois, rue Monge. — Alfred Clarisse, 66 ans, rue St-Laurent, cité St-François, 7.

Mariage. — Louis Lemaire, sans profession, à Blandain, et Adèle Lebrun, 31 ans, sans profession, boulevard de Mulhouse, 74.

AUX CISEAUX D'ARGENT 57, rue de Lannoy,
Mercerie, Fournitures pour tailleuses

HEM

Accident de travail. — Un tisserand, Oscar Lecomte, 56 ans, demeurant au hameau des Trois-Baudets, travaillant à Roubaix, au tissage de MM. Henry Ternynck et fils, boulevard de Fourmies, blessé à la main droite, 20 jours de repos.

Procès-verbal. — Le garde-champêtre Henri Lescouffe a dressé procès-verbal à G... Louis qui est passé dans deux champs de blé au hameau du Tries.

Maraudage. — Contravention a été dressée à la charge de L... Pierre, 14 ans, demeurant rue de Maubeuge, à Roubaix, pour maraudage de cerises dans le jardin de M. Loridan-Bonte, aux Trois-Baudets.

WATTRELOS

Accident de travail.—Un peigneur, Alexandre Debaets, 22 ans, demeurant rue Miribel, 50, travaillant à Roubaix, au peignage de laine du Collège, blessé à la main gauche. 8 jours de repos.

Obits du 27 juin. — Dame Angèle Dejaeger, 7 h. 1/2, Dame Adeline Dejaeger, 8 h.; M. Alphonse Leruste, 9 h., Saint-Maclou.

État-civil de Wattrelos
des 24 et 25 juin

Naissances. — Madeleine Collin, Laboureur. Albert Vandecavay, Touquet. — Cyprien Vandendriessche, Saint-Liévin. — Marcel Flo, rue de Tourcoing. — Marguerite Monet, Sartel. — Marie Renard, Houzarde. — Emile Piatteel, rue de Leers.

Publications. — Jules Buys, 20 ans, rattacheur et Emma Decheiver, 19 ans, soigneuse.— Charles Dheedenne, employé de commerce et Flore Leclercq, piqûrière. — Henri Van Wambeke, 21 ans, mécanicien et Marie Vandendaele, 28 ans, couturière. — Jules Lecomte, 28 ans, employé de commerce et Maria Dassonville, 20 ans, sans profession. — Camille Valcke, 28 ans, tisserand et Hermanie Cornélis, 20 ans, soigneuse.

Mariages. — Ernest Lestienne, 24 ans, rotier et Zoé Hubeau, 26 ans, couturière. — Pierre Lacino, 24 ans, chaudronnier en fer et Célina Parmentier, 5 ans, piqûrière. — Jules Nérinck, 27 ans, tisserand et Zoé Desmarchelier, 27 ans, piqûrière. — Gustave Vanaverbecke, 36 ans, tisserand et Florence Thérin, 33 ans, piqûrière.

Décès. — Marie Faucart, 9 mois, Caruyère. — Prosper Uyttebroeck, 3 mois, Touquet.

UNE SCÈNE DE BANDITISME
à la Marlière

Un vol de 60 francs et de bijoux. — Un fermier mal mené

Pendant la nuit de dimanche à lundi, le hameau de la Marlière a été le théâtre d'exploits de bandits qui ont malmené un fermier, lui volant des bijoux et une somme de 60 francs.

Près du Mont-à-Leux, sur la route mitoyenne entre Tourcoing et Wattrelos, à quelques pas de la chapelle de la Marlière, se trouve une petite ferme, couverte de chaume, une des plus anciennes, car elle remonte à 1644. Elle abrite un cultivateur septuagénaire, M. Louis Callens, qui, célibataire, vit avec une servante et un domestique : la servante, Pharaïlde Devos, veuve Dhulster, est à son service depuis un mois seulement; le domestique, Charles Hanssens, a quitté plusieurs fois la ferme à la suite de contestations, mais il y est revenu.

Dimanche soir, tout le monde était couché à 8 h., quand vers 11 h. la vache de la ferme fit entendre des gémissements. Le fermier courut réveiller son personnel : le domestique et la servante se rendirent dans l'étable ; la vache était agitée de tremblements convulsifs ; ils la crurent malade, mais ne voyant rien, ils retournèrent se coucher. Pendant ce temps, quatre bandits, sans qu'on pût s'en apercevoir, avaient pénétré dans l'intérieur de la maison par la porte de la cour restée ouverte, et attendaient le moment d'agir. On suppose qu'ils avaient imaginé de torturer la vache pour la faire crier, et, pendant que le fermier se rendait à la chambre des domestiques, pour donner l'alarme, s'introduire dans le corps de logis par la porte restée ouverte.

Un quart d'heure après, le vieillard aperçut dans l'ombre un homme debout près de son lit ; il voulut crier, mais la voix lui resta dans la gorge et aussitôt, il reçut sur la bouche un coup formidable, qui l'étourdit quelques minutes, et au moment où il reprenait connaissance, il se sentit maintenu sur son lit par des mains de fer, tandis qu'à l'aide du traversin on l'empêchait de crier.

Il y avait trois coffres dans la chambre : l'un contenant soixante francs en pièces de cent sous, deux chaînes de montre de femme, dites tours de cou, en or ancien, des boucles d'oreilles en or, deux bagues or avec brillants, deux épingles en or; il va sans dire que tout fut enlevé.

Des explications précises qu'a données le vieillard, il résulte que son principal agresseur est un individu de force musculaire peu commune, de taille moyenne, moustache rousse, grands yeux bleus. Les malfaiteurs avaient une bougie, pour s'éclairer.

A plusieurs reprises, il y eut lutte. Malgré les mains de fer qui le maintenaient impuissant sur sa couche, le vieillard se raidissant, se tordant, essayait de se dégager. Mais soudain, un canon de revolver lui toucha le front. — « Tranquille ! lui dit-on, tranquille ou tu es mort. »

Pendant ce temps, la servante, folle de terreur, s'était réfugiée... au fond de la cave. Quant au domestique, il n'avait rien entendu, sa chambre se trouvant assez éloignée de celle de son maître, près de l'étable.

EPICERIE LENFANT
178, rue Léon-Gambetta
Vend le meilleur marché de tout Lille

CROIX

Accident. — Lundi soir, vers 7 h., Mme veuve Vanderstichelle, bouchère, angle des rues Pluquet et Grande-Rue, montée sur une échelle, décrochait des garde-soleil, tout à coup elle tomba ; un crochet qui servait à soutenir le store lui fit au poignet une blessure d'un centimètre de profondeur.

M. Hassebrouck Georges, marchand de journaux, courut quérir M. Barroyer, médecin, qui prodigua ses soins à la blessée. Un repos de trois semains suffira pour la guérir.

Accidents de travail. — Wimérisse, 33 ans, burineur aux aciéries du Nord, demeurant à Wasquehal, a reçu une pièce d'acier sur la jambe droite ; il en résulte une plaie contuse large de 10 centimètres du genou droit. Le docteur Barroyer lui a prescrit un repos de 15 jours.

— Alfred Billet, 24 ans, mouleur à la même usine et demeurant à Wasquehal, s'est fait une plaie contuse profonde du médius droit. 15 jours de repos. Docteur Jénart.

— Un ouvrier de chez Holden, Edmond Vanbeveren, 22 ans, demeurant à Croix, a eu le pouce droit serré entre une balle et le wagon en chargeant des balles et s'est fait une contusion du pouce gauche. Le docteur Jénart a prescrit un repos d'une huitaine de jours.

Adjudications. — 1er lot : Châles frangés et chandails marine. Adjudicataire, Désiré Parent, bonnetier, rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix, avec 10 0/0 de rabais, contre Augustin Spriet qui donnait 4 0/0.

2e lot : Galoches. Adjudicatairr, Papillon-Bonte avec 12,51 0/0 de rabais, contre Jules Drumez qui donnait 5,25 0/0, Ansecuwe-Leplat 5,25 0/0, Nys à Croix 5,25 0/0 et Henri Spriet 7 0/0.

Etat-civil de Croix

Naissances. — Flora Vandeputte, rue Victoria 11.— Auguste Mulliez, rue du Téléphone 25. — Zoé Demailly, rue Saint-Piat cour Dina 3. — Raymond Bavey, rue du Nord 28. — Alexandre Godin, rue du Trocadéro 9. — Lucie Wuffels, boulevard de la Chapelle 21. — Jules Dollé, rue Pasteur 21.

WASQUEHAL

Cas d'empoisonnement. — Lundi dernier vers 3 h. de l'après-midi, les époux Leman furent pris de vomissements à la suite d'un repas qu'ils prirent à Rouge-Barre, en compagnie de deux autres personnes. On reconnut bien vite un cas d'empoisonnement causé par un bidon émaillé. Les époux Leman furent reconduits à leur domicile à Wasquehal en voiture et durent s'aliter. Les deux autres personnes de Rouge-Barre qui participèrent au même repas furent également très malades.

A la suite d'un article publié dans ce même journal, où j'indiquais les propriétés des Dragées Beck contre la goutte et les Rhumatismes, j'ai reçu plusieurs lettres me remerciant des effets merveilleux de ce produit. Mais il ne suffit pas de prôner des médicaments, il importe surtout de constater leur efficacité.

A ce point de vue, les Dragées Beck n'ont jamais failli à leur réputation.

C'est pourquoi je ne cesserai de conseiller à mes lecteurs l'usage de ce véritable spécifique s'ils sont atteints de la Goutte et de Rhumatismes.

S'adresser à la Droguerie Médicale, au Cateau (Nord), qui enverra franco à domicile les Dragées Beck, contre un mandat-poste de 5 francs.

10 Dr Betanzos.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 85, Rue des Ursulines

Pages d'Histoire locale

14 avril 1793. — La municipalité de Tourcoing fixe à 400 francs le remplacement des hommes de la première réquisition.

Ce prix est celui que la Convention avait fixé le 24 février précédent.

Les Ursulines de Tourcoing

Il ne reste qu'un nom, laissé à une rue, pour rappeler qu'autrefois les Ursulines avaient en notre ville une maison d'éducation très prospère.

L'emplacement de cet ancien couvent est depuis longtemps recouvert de constructions industrielles et d'habitations, en train de disparaître à leur tour, pour faire place au Palais du Commerce qu'incessamment on y édifiera. N'est-ce pas le moment de retracer l'histoire de ces Ursulines qui, bien avant qu'on ait décrété l'instruction obligatoire, instruisaient les filles de Tourcoing.

L'histoire du couvent des Récollets a fait un si grand plaisir à nos lecteurs que ce succès nous y encourage Sans plus de préambule abordons donc notre nouveau sujet historique.

La fondatrice du couvent des Ursulines était une « simple jeune fille ayant atteint sa majorité ». Elle n'était pas de Tourcoing et nous n'avons pu découvrir d'où elle était originaire. Jeanne Conrart — tel était son nom — était fille de Michel-Arnould Conrart, « escuyer » et de dame Jeanne Taveau. Très instruite, très intelligente, animée d'un esprit de foi et de charité très grand elle définit elle-même de la manière suivante l'œuvre à laquelle elle résolut de consacrer sa vie.

« *Je suis persuadée de l'importance de donner de saintes impressions aux enfants dès leur tendre jeunesse. Je voudrais pour cela avoir des écoles où les filles fussent enseignées séparément des garçons. Or, voyant grand nombre de filles, à cause de leur pauvreté*, être privées d'instruction, et désirant me donner tout entière à cet emploi, j'ai réuni près de moi quelques compagnes animées des mêmes sentiments. »

Ces compagnes étaient Mlles Hélène Roussel, Barbe Lefebvre et Catherine You.

Elles s'adressèrent à Mgr Caillebot de la Salle, évêque de Tournai, lui demandant la permission « d'établir une école où elles pourront, le reste de leurs jours, enseigner les filles du lieu et autres du diocèse. »

Le 12 août 1698 les vœux des pieuses demoiselles étaient exaucés et Mgr de Tournai leur accordait l'autorisation demandée.

En reconnaissance elles prirent le nom de Filles de Saint-François de Salles.

La nouvelle communauté occupa d'abord, croyons-nous, le cloître du Tiers-Ordre de Saint Dominique, situé rue de Pouilly, actuellement rue Fidèle Lehoucq. C'était le local où, en 1554, le P. Olivier Bernard avait fondé la première maison d'éducation pour les jeunes filles de Tourcoing et où, depuis de pieuses demoiselles enseignaient la lecture et surtout le catéchisme aux enfants.

Le 14 mars 1704 le nouvel établissement ayant été reconnu par le Bailly et « les gens de loi » de Tourcoing, Jeanne-Catherine Conrart et ses trois compagnes venaient s'installer dans une maison qu'elles avaient achetée dans une rue qui, plus tard, devait s'appeler rue des Ursulines Elles prenaient alors — pourquoi? nous ne savons — le nom de filles de Notre-Dame.

(*A suivre*).

Grande Réunion des Syndicats

On nous annonce pour le dimanche 30 courant une grande réunion des Syndicats, au siège de la Fédération, rue du Brun-Pain, 316; les fédérés seront admis sur la présentation de leur livret vert.

Les orateurs traiteront les très importants sujets suivants :

1. L'Union du peuple par les syndicats libres, par M. Delgatte ;
2. Etude et défense des intérêts professionnels, par M. H. Duquenne ;
3. Le programme du Creusot, par M. Urlic A.
4. Etude et défense des intérêts économiques, par M. Dumez ;
5. La propagande, par M. Demunck ;
6. Les syndicats, par M. Ph. Logé, de Roubaix ;
7. Rouges & Jaunes, par M. Lambert, de Lille.

Les portes seront ouvertes à 4 heures.

Réunion de Commission. — Les Commissions Municipales de l'Industrie publique et des travaux se réuniront aujourd'hui mercredi, à 6 heures 1/2 du soir à l'Hôtel de Ville. Objet de la réunion : Cours secondaires ; dispositions à prendre.

Réunion de la commission du gaz. — La commission du gaz se réunira aujourd'hui mercredi à 5 heures du soir, à la mairie.

Objet de la réunion. — Nouveau cahier des charges pour l'adjudication des charbons ; Achat de candélabres : Soumission à examiner ; Installation d'un transporteur aérien : Observations de M. l'Ingénieur en chef de la navigation.

Les charbons de l'usine à gaz. — Nous apprenons — sans qu'il nous ait été possible d'en savoir le motif — que l'adjudication pour la fourniture des charbons à l'usine à gaz municipale qui devait avoir lieu, aujourd'hui mercredi, est remise à une date ultérieure non encore fixée.

Une broche en brillants formée de petites rosaces a été perdue dimanche dans la matinée, de la rue de Guisnes à l'église Saint-Christophe, en passant par les rues Winoc-Chocqueel et de la Cloche.

La rapporter rue de Guisnes, 56, à Tourcoing, contre récompense.

Les accidents de travail.—O. Trentesaux, 20 ans, manœuvre de maçon, rue de la Croix-Rouge, a été blessé au pied droit par la chute d'une barre de fer. Soins du docteur Vienne; repos de 8 jours.

— Pierre Bauwiens, 55 ans, rattacheur, demeurant rue de Verdun, 21, a eu le pouce gauche écrasé entre la baguette et le chien d'un métier renvideur. Soins du docteur Vanneufville; repos de 10 jours.

— Henri Hallynck, 80 ans, équipe, s'est fait une blessure à la jambe gauche en serrant un frein. Soins du docteur Fichaux ; incapacité de travail de 8 jours.

— Gustave Dupont, mécanicien, demeurant rue Ingres, a eu la face dorsale de la main droite ratissée par le travailleur d'une carde. Soins du docteur Bernard; incapacité de travail de quinze jours.

— Sanctorium Gustave, 47 ans, menuisier, demeurant au Risquons-Tout, est tombé d'un établi sur le sol. Dans sa chute, il s'est fracturé l'avant-bras droit. Soins du docteur Brunet : incapacité de travail d'un mois au moins.

Arrestation d'un déserteur.— L'agent Mathieu a arrêté, rue de l'Espierre, mardi après-midi, le nommé Achille Deborgher, 23 ans, contre lequel un mandat d'arrêt était décerné depuis le 28 août 1899, par M. Certeux, juge d'Instruction par délégation à Lille.

Deborgher, déserteur du 73e de Ligne, est en outre inculpé de coups à un agent et de rébellion. Il sera conduit mercredi matin à la Maison d'arrêt de Lille.

Commencement d'incendie. — Mardi, vers 5 h. 1/2 du soir, un incendie a éclaté dans une dépendance de la maison portant le n° 287 de la rue de Gand. Les pompiers, prévenus par téléphone s'y sont rendus avec leur matériel et n'ont pas eu à intervenir ; les voisins s'étaient déjà rendus maîtres du feu. Les dégâts sont évalués à 150 fr.

La maison où a eu lieu ce commencement d'incendie est habitée par Mme Catherine Nutten, marchande foraine, laquelle est absente depuis huit jours. On suppose que ce sont des gamins qui, en jouant avec des allumettes auront mis involontairement le feu.

Les arrivages aux halles de mardi : asperges 125 bottes, oignons 25 bottes, échalottes 9 bottes, choux-fleurs 190, salades 450, cerises 175 k., fromages 115 k., oseille 10 paniers.

Les épaves. — Mlle Eugénie Vanhove a trouvé, rue d'Anvers, un bracelet en doublé, qu'elle a déposé au bureau central de police.

— Mlle Wilfart a fait la trouvaille d'une

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les PP. TRAPPISTES d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GIRAUD, 74, rue Nationale LILLE